



**VILLE DE
FEIGNIES**

Direction Générale des Services
Secrétariat Général

03 27 68 39 06

k.debieve@ville-feignies.fr

2025 -0213 - KD/JS/PL

Affaire suivie par Karine DEBIEVE

RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

ROUTE DE VALENCIENNES

ARRÊTÉ N°71/2025

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu l'article L2212-1 et suivant du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu les dispositions du code de la route,

Vu les prescriptions de l'instruction interministérielle du 15.7.74 sur la signalisation routière, livre 1er, 8ème partie, et particulièrement l'article 132,

Considérant que des travaux de réfection de trottoir, face au n°80, vont avoir lieu le 20 juin 2025

ARRÊTE

Article 1er : Considérant que des travaux de réfection de trottoir vont avoir lieu le vendredi 20 juin 2025, de 8 h à 17 h, la chaussée sera rétrécie et ramenée à une seule voie. La circulation sera donc interdite sur la bande de droite, dans le sens Maubeuge/Valenciennes.

Article 2 : La signalisation de chantier sera conforme à la réglementation en vigueur, tant ce qui concerne le chantier lui-même que pour les personnes y travaillant. Elle sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Maubeuge,
- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et d'Incendie de Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes sur Helpe,
- Monsieur le Directeur de la SEMITIB.

Feignies, le 18 juin 2025

LE MAIRE DE FEIGNIES



Patrick LEDUC
Maire de Feignies

Correspondance administrative : Monsieur le Maire

Mairie de Feignies, Place Charles de Gaulle 59750 FEIGNIES

Tel 03 27 68 39 00 • Fax 03 27 68 22 66 • www.ville-feignies.fr